



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ACNUSA

AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES NUISANCES AÉROPORTUAIRES

Webinaire annuel 2021

Restitution de la consultation
des membres et membres associés du collège

Session plénière Janvier 2021

6 janvier 2021

Amel ISSA

Contexte de la consultation à l'attention des membres et membres associés

- ✓ Période de consultation : du 9 novembre 2020 au 9 décembre 2020
- ✓ Objectif : écouter les membres et membres associés sur les recommandations et actions menées par l'ACNUSA et sur l'implication des membres associés au-delà des seules séances organisées sous forme de juridiction
- ✓ 2020 marquée par la crise sanitaire de la Covid-19
- ✓ Nombre de questions posées : 5
- ✓ Nombre de contributions : 20
- ✓ Restitution : 6 janvier 2021

Déroulement : restitution par Amel Issa, présentation du bilan des recommandations par Philippe Gaboulaud, temps d'échange entre les membres et les cadres de l'équipe permanente, synthèse par Gilles Leblanc.

**I. QUELS SONT LES ENSEIGNEMENTS QUE VOUS
DEGAGEZ DE L'ACTION DE NOTRE INSTITUTION DURANT
CETTE ANNEE TRES PARTICULIERE QU'A ETE 2020 ?**

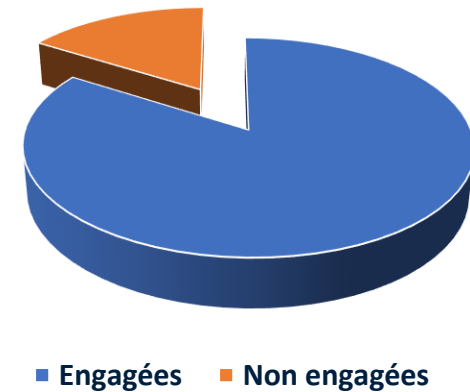


Réponses à la question I (1/2)

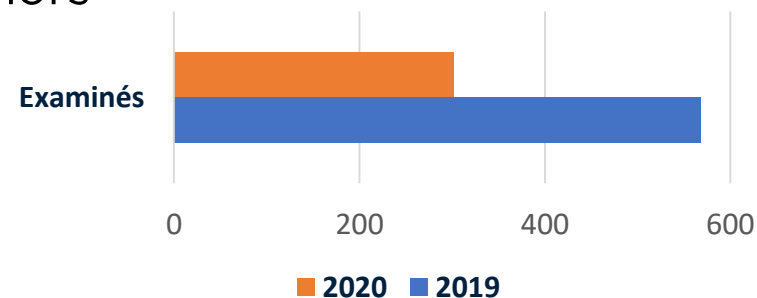
La plupart des contributeurs ont salué les efforts déployés par l'ACNUSA :

- ✓ Organisation d'événements, de consultations ;
- ✓ Recommandations de l'Autorité (84 % ont été mises en œuvre ou engagées) ;
- ✓ Préparation et organisation des séances plénières en mode de juridiction (en 2020, 301 dossiers de manquements ont été examinés et le montant total des amendes prononcées s'élève à 3 883 000 euros) ;
- ✓ Réalisation d'études et rapports (9 en 2020, hors rapport annuel et d'activités) ;
- ✓ Sollicitation des partenaires ;
- ✓ Multiplication des missions de médiation.

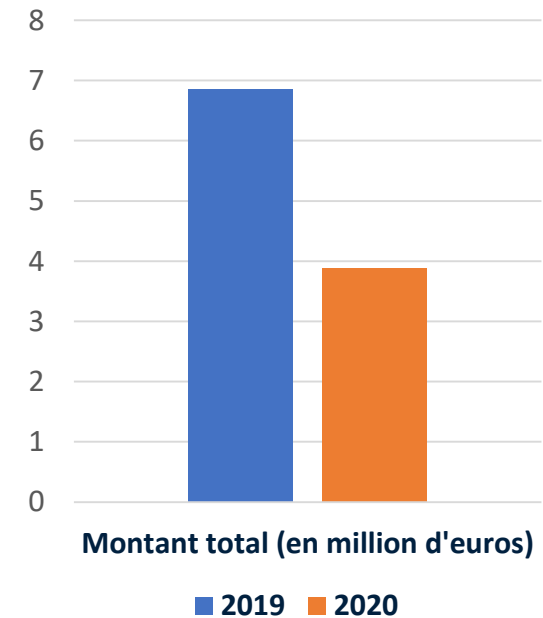
Recommandations de 2010 à aujourd'hui



Dossiers examinés par le collège



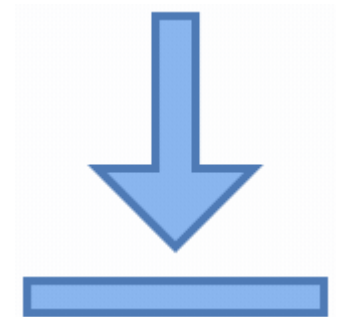
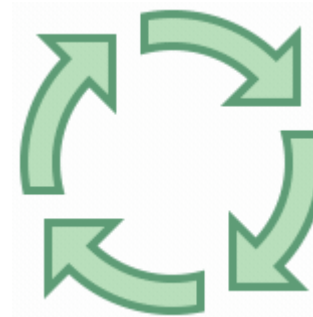
Montant total des amendes émises par le collège de l'ACNUSA



Réponses à la question I (2/2)

Outre ces premiers constats, certains contributeurs soulignent que :

- ✓ La crise devrait modifier le sens de la mission confiée à l'Autorité ;
- ✓ En mode juridiction, l'ACNUSA devrait s'attacher à la qualité des messages pédagogiques, y compris dans la détermination du montant des amendes en tenant compte de l'historique des sanctions ;
- ✓ Le « *big data* » pourrait être utilisée afin d'assister le collège dans ses décisions quant aux montants des amendes ;
- ✓ La situation économique des compagnies aériennes pourrait être prise en compte ;
- ✓ Le manque de transparence et d'informations transmises par les aéroports ou encore par les services de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) est dommageable.



II. AU REGARD DE LA SITUATION ACTUELLE ET DE L'ANALYSE QUE VOUS EN FAITES OU DE CELLE DE L'ORGANISATION QUE VOUS REPRÉSENTEZ, QUELS SONT LES LEVIERS QUE NOTRE INSTITUTION POURRAIT MOBILISER (OU MIEUX MOBILISER) POUR SATISFAIRE AUX MISSIONS QUI LUI SONT CONFIEES ?



Réponses à la question II (1/1)

Plusieurs contributeurs soulignent qu'il est nécessaire que l'ACNUSA se fasse davantage connaître. Différents rôles ont été identifiés :

- ✓ Rôle de « faiseur d'opinion » : en tant qu'acteur indépendant et impartial ;
- ✓ Rôle de « régulateur » : certains exhortent l'ACNUSA à intervenir pour réguler le ciel aérien ;
- ✓ Rôle de « garant » en matière de lutte contre le changement climatique : pour un abandon du discours selon lequel « *l'ACNUSA accompagne le développement du secteur aéronautique* » en faveur d'un rythme de croisière durable et soutenable ;
- ✓ Rôle d' « aiguillon » : pour fluidifier le traitement des dossiers de poursuites engagées par l'administration (DSAC-IR) ;
- ✓ Rôle de « conseil » : en matière de nuisances environnementales ;
- ✓ Rôle d' « accompagnateur » : du secteur aéroportuaire en particulier suite à la crise de la Covid-19 et de son impact économique ;
- ✓ Rôle de « médiateur » : pour faire respecter les règles de manière concertée.

III. Y-A-T-IL DES RECOMMANDATIONS PUBLIQUES QUE SELON VOUS L'AUTORITE DEVRAIT ABANDONNER OU MODIFIER ?



Réponses à la question III (1/1)

- ✓ La très grande majorité des contributeurs considèrent que la crise sanitaire ne doit pas faire abandonner les recommandations ;
- ✓ Ils demandent à ce qu'un peu d'indulgence soit accordée si les recommandations n'étaient pas suivies d'effet compte tenu de la crise ;
- ✓ Si une recommandation devait rester plus de 3 ans sans un quelconque début de mise en œuvre, ils proposent soit de l'abandonner, soit de la reformuler ;
- ✓ Plusieurs contributeurs proposent qu'un exercice annuel rigoureux de suivi des recommandations soit mis en place (exemple de tableau ci-dessous) ;
- ✓ Un débat en atelier pourrait s'engager afin de formuler d'éventuelles nouvelles recommandations ou de modifier le libellé de celles déjà émises.

RECOMMANDATIONS

Année de l'émission	Numéro	Intitulé	Résumé	Destinataire	Statut (non engagé, engagé, finalisé, abandonné)
2020	1	« Pour un management attentif des suites à donner aux études d'approche équilibrée »	Mener à leur terme les études d'approche équilibrée prescrites par le règlement (UE) n°598/2014 pour chaque grand aéroport.	Ministère de la Transition écologique et solidaire	ENGAGE

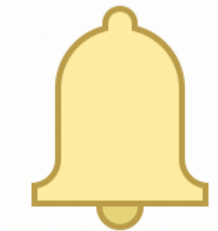
IV. Y-A-T-IL DES NOUVELLES PISTES DE PROGRES QUI VOUS APPARAISSENT DEVOIR DONNER LIEU A UN TRAVAIL COLLEGIAL PERMETTANT, DANS LE CONTEXTE ACTUEL, D'EXPRIMER DE NOUVELLES RECOMMANDATIONS ?



Réponses à la question IV (1/3)

Les contributeurs ont partagé plusieurs idées générales :

- ✓ Faire œuvre de pédagogie vis-à-vis de toutes les parties prenantes ;
- ✓ Mener une veille réglementaire et scientifique ciblée sur les sujets air, bruit, climat, biodiversité etc. ;
- ✓ Appliquer la démarche « éviter, réduire, compenser » ;
- ✓ Limiter le nombre annuel de recommandations émises ;
- ✓ Appeler à la déconcentration du suivi et des décisions portant sur les questions environnementales afférentes aux aéroports ;
- ✓ Donner plus de force aux recommandations au regard de la crise sanitaire de la Covid-19.



Réponses à la question IV (2/3)

Des contributeurs proposent des pistes pour les recommandations 2021 :

1. Prendre un arrêté permettant de sanctionner les arrivées sans créneau de nuit entre 0h30 et 5h29 à Paris – Charles-de-Gaulle début 2021 ;
2. Etendre les restrictions du cœur de nuit à Paris – Charles-de-Gaulle à l'ensemble de la nuit, soit de 22h à 6h ;
3. Fusionner des PEB, PGS et PPBE pour Paris – Charles-de-Gaulle et Paris - Le Bourget pour prendre en compte les effets cumulés de ces aéroports ;
4. S'exprimer pour avis sur les plans d'actions visant la réduction des nuisances ;
5. Jouer un rôle d'arbitre dans la mise en place de l'approche équilibrée sur les grands aéroports ;
6. Imposer à Paris - Orly un couvre-feu de 8 heures, une limitation de mouvements, un plafonnement des gros porteurs, un recul de la piste 3 ;

Réponses à la question IV (3/3)

Des contributeurs proposent des pistes pour les recommandations 2021 :

7. Instaurer un véritable couvre-feu à Paris – Charles-de-Gaulle ;
8. Développer des lieux de concertation pour faire remonter les préoccupations des riverains ;
9. Améliorer le cadre d'élaboration des nouvelles réglementations ;
10. Préciser le cadre des expérimentations ;
11. Chiffrer économiquement les externalités positives des mesures de réduction des nuisances environnementales sur la santé des riverains ;
12. Supprimer les lignes intérieures desservies par le TGV.

V. AU-DELA DE LA PRESENCE DES MEMBRES ASSOCIES AUX SEANCES CONSACREES A L'EXERCICE DU POUVOIR DE SANCTION, COMMENT PENSEZ-VOUS QUE L'AUTORITE POURRAIT TIRER PLUS DE BENEFICES DE CETTE ASSOCIATION ?



Réponses à la question V (1/1)

Pour la grande majorité des contributeurs, le séminaire annuel reste une bonne formule y compris en visioconférence. D'autres formats ont été proposés :

- ✓ Séminaires biannuels en dehors des séances consacrées aux sanctions ;
- ✓ Rencontres régionales avec les associations de riverains pour recueillir leurs doléances et avis ;
- ✓ Chaque membre associé disposerait de 15 minutes pour présenter l'actualité de son secteur avant une séance en formation de juridiction ;
- ✓ Echanges plus réguliers sur les dossiers sensibles (non confidentiels) ;
- ✓ Consultation périodique : consultations ou mandats dans certains cas à définir d'un membre associé ;
- ✓ Préparation d'études ou synthèses en mobilisant les réseaux des membres associés.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ACNUSA

AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES NUISANCES AÉROPORTUAIRES

Merci